



Fermeture chantier pour vacances

Par **fat1805**, le **03/03/2016** à **19:20**

Bonsoir,
pourriez vous me dire ce qu'il se passe dans le cas d'une fermeture de chantier pour vacances. En effet, je travaille pour une entreprise de nettoyage qui em mensualise mes heures mais celle ci ne me paye pas quand un de mes chantiers ferme pour ses congés. Cela est il normal ou bien du fait d'être mensualisée mon patron est tenu de me payer ces heures s'il ne me propose aucun chantier de remplacement.

Merci par avance.

Par **P.M.**, le **03/03/2016** à **19:48**

Bonjour,
Normalement, l'employeur est obligé de respecter son engagement contractuel et de vous fournir du travail pour l'horaire prévu ou au moins de vous payer en conséquence...